

QUE FAIRE ET QUE DEVIENNENT LES LAMPES USAGÉES ?

[Où déposer les lampes usagées ?]

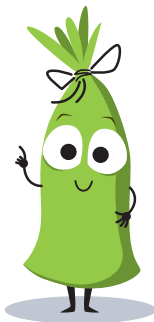
- Rapportez vos lampes en magasin. Tout magasin qui vend des lampes à l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients.
- Déposez vos lampes en déchèterie (voir au dos).

[Que deviennent vos lampes usagées ?]

Les lampes collectées sont enlevées et recyclées par Réylum, l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées.

Les filières développées par Réylum et les éco-organismes dédiés aux autres appareils électriques usagés (téléviseurs, électroménagers...) s'inscrivent dans une démarche respectant les principes du développement durable et de l'intérêt général.

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paie lors de l'achat d'une lampe neuve.



QUE DIT LA LOI ?

Le code de l'environnement (article L541-2) impose à toute personne détenant des déchets de s'en débarrasser dans des conditions respectueuses de l'environnement.

DÉCHÈTERIE DU MONTET

Du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h30
Fermeture les dimanches et jours fériés
Tél : 05 65 63 48 76

DÉCHÈTERIE DE FLAGNAC

Lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 17h30
et samedi de 8h à 12h
Fermeture les dimanches et jours fériés

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

Maison de l'industrie - 12300 DECAZEVILLE
Service Environnement : 05 65 43 95 12

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter.



PRÉVENTION
DE L'ENVIRONNEMENT

LES LAMPES
SE RECYCLENT AUSSI
C'EST CLAIR !



GUIDE DU
RECYCLAGE DES LAMPES

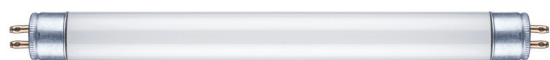


QUELLES LAMPES SE RECYCLENT ?

Les lampes recyclables ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée"

Il s'agit principalement de :

- tubes fluorescents dits "néons"



- lampes fluocompactes dites "basse consommation"

- lampes à LED



A DÉPOSER CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR OU EN DÉCHÈTERIE

PRATIQUE !

Ce symbole figure obligatoirement sur les lampes recyclables depuis le 13 août 2005 signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères.



QUELLES LAMPES NE SE RECYCLENT PAS ?

Il s'agit principalement de :

- lampes halogènes



- ampoules classiques à incandescence



A JETER À LA POUBELLE, ET SURTOUT PAS AVEC LE VERRE

POURQUOI ADOPTER LE GESTE RECYCLAGE ?

[À l'usage, quels avantages ?]

- **Économie d'énergie et lutte contre le réchauffement climatique**

A luminosité égale, les lampes à économie d'énergie consomment 5 fois moins d'électricité que les ampoules à incandescence.

- **Économies budgétaires**

Son prix d'achat est plus élevé mais l'utilisation d'une lampe à économie d'énergie permet de réduire la facture d'électricité. Le remplacement d'une ampoule classique de 100W par une lampe basse consommation de 20W permet une économie d'énergie de 800kWh, soit plus de 2 ans d'éclairage gratuit !



- **Préservation des ressources naturelles et baisse du volume des déchets**

La durée de vie des lampes à économie d'énergie est dix fois supérieure à celle des ampoules à filament. Ceci permet de limiter le nombre d'unités produites pour le même service rendu et donc de diviser la quantité de déchets produits par 10.

[Pourquoi recycler les lampes ?]

- **Préservation des ressources naturelles**

Plus de 90% du poids des lampes sont recyclables.

- **Neutralisation du risque de pollution par le mercure**

Le mercure, présent en infime quantité dans les lampes, est une substance dangereuse mais néanmoins indispensable au fonctionnement des lampes. Le recyclage des lampes permet d'isoler et de réutiliser ce mercure.

- **Économies d'énergie**

Produire des tubes fluorescents à partir de verre recyclé nécessite moins d'énergie puisque le calcin (débris de verre) a un niveau de fusion inférieur à celui du sable (matière première principale du verre).